

Chers parents,

Dans le cadre des bilans de santé des enfants de 3/4 ans effectués dans les écoles maternelles (Article- L2122-2 du code de la santé publique), un test d'acuité **visuelle** sera pratiqué à chaque enfant de PS.

Il se fera le **Vendredi 10 octobre 2025 au sein de son école.**

Votre présence n'est pas nécessaire.

Merci de mettre dans le sac de votre enfant **son carnet de santé. Il vous sera remis le jour même.**

Un courrier vous sera transmis **ultérieurement seulement si** votre enfant nécessite des examens complémentaires.

L'Infirmière Puéricultrice

Service de prévention en milieu scolaire

Conseil Départemental

S. FLORVILLE 0690.64.49.01

Sandra.florville@cg971.fr